

GESTION PRIVÉE

CONFIEZ LA GESTION DE VOTRE
CONTRAT D'ASSURANCE VIE OU DE
CAPITALISATION À UN SPÉCIALISTE

BANQUE 
POPULAIRE

la réussite est en vous

Document à caractère publicitaire.

DÉCOUVREZ LE MANDAT D'ARBITRAGE

Grâce au mandat d'arbitrage, **vous déléguez le choix des supports financiers et le droit d'arbitrage⁽¹⁾ entre ces derniers à notre équipe d'experts.**

Cette gestion financière a pour objectif de chercher à **valoriser votre capital** en accédant aux opportunités des marchés financiers de manière encadrée, **en contrepartie d'une prise de risque en capital.** Après l'étude de votre profil d'investisseur, Banque Populaire vous propose des profils de gestion **en adéquation** avec votre profil de risque.

Investir sur des supports financiers en unités de compte comporte un risque de perte en capital. La valeur des supports financiers en unités de compte peut varier à la hausse comme à la baisse en fonction des évolutions de marché.



Vous souhaitez choisir une thématique **Investissement Socialement Responsable (ISR)** et orienter vos investissements dans ce secteur ? Renseignez-vous auprès de votre conseiller pour découvrir les supports financiers et les profils de gestion liés à cette thématique.

PROFITEZ D'UNE RÉELLE EXPERTISE EN MATIÈRE FINANCIÈRE

EXPERTISE ET RÉACTIVITÉ

Les gérants disposent de données économiques et financières en temps réel leur permettant **d'être réactifs** et **d'ajuster les investissements** en fonction de la situation des marchés financiers et de votre profil de gestion.

RECHERCHE DE PERFORMANCE

L'objectif des gérants est **d'offrir le meilleur rendement possible** en fonction de la situation des marchés financiers et du profil de gestion sélectionné.

SÉLECTION DE SUPPORTS FINANCIERS

Les gérants sélectionnent les supports financiers parmi les plus **prestigieuses sociétés de gestion.**

BÉNÉFICIEZ D'UN SERVICE HAUT DE GAMME⁽²⁾



PERSONNALISATION

Avec l'aide de votre conseiller, vous **choisissez un profil de gestion** en fonction de vos besoins et exigences, de votre situation financière, votre objectif d'investissement, vos connaissances et expérience en matière financière.



SUIVI RÉGULIER

Vous recevez des informations **complètes et détaillées sur la gestion financière de votre contrat :**

- des **avis d'opération** après chaque arbitrage réalisé,
- des **rapports de gestion personnalisés** décrivant la politique de gestion appliquée et les évolutions de la répartition de votre contrat.

Vous pouvez également consulter votre contrat en ligne sur votre espace client Cyberplus ou demander un état de situation à votre conseiller.



LIBERTÉ

À tout moment, avec l'aide de votre conseiller, vous pouvez :

- **mettre en place, consulter ou modifier** votre profil de gestion ;
- **effectuer un rachat total ou partiel** de votre contrat ;
- **interrompre** librement le mandat d'arbitrage.

L'accès au mandat d'arbitrage est réservé aux clients détenteurs d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation prêts à prendre un risque de perte en capital.

⁽¹⁾ Des frais liés à la gestion du mandat d'arbitrage s'ajoutent aux frais du contrat d'assurance vie ou de capitalisation. Toute information liée aux frais du contrat d'assurance vie ou de capitalisation est disponible sur simple demande auprès du conseiller ou indiquée sur les conditions générales valant notice d'information du contrat.

⁽²⁾ Voir limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.



BANQUE POPULAIRE 
la réussite est en vous

www.banquepopulaire.fr

Les contrats d'assurance vie multisupports, libellés en euros et en unités de compte, sont assurés par BPCEVie.
Entreprise régie par le code des assurances.

BPCE, Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 170 384 630 € - RCS Paris 493 455 042 -
50, avenue Pierre Mendès France - 75201 Paris Cedex 13.

BPCE, intermédiaire en assurance inscrit à l'ORIAS sous le numéro 08 045 100.

Crédit photo : Shutterstock.com/Fiskes - 10/2020